



## Pension alimentaire et nouveau petit ami

Par **emilice**, le **13/01/2008** à **17:57**

bonjour, rnje suis séparée, l'onc date de mai 2006, et j'ai un nouveau petit ami. Le père de mes filles paye une pension alimentaire de 360€ au total pour mes 2 filles. je voudrais savoir si je vais vivre chez mon nouveau petit ami si le père de mes filles peut faire modifier à la baisse ce montant sachant que mon nouveau petit ami a une très bonne situation financière.rnmerci.

Par **patrick02**, le **14/01/2008** à **06:50**

BOnjour,rn Le montant de la contribution financière à l'entretien et à l'éducation d'un enfant ( ce que vous appelez pension alimentaire) est déterminé en fonction des revenus de chacun mais plus principalement des facultés contributives réelles du père, c'est à dire, ce qu'il est sensé pouvoir apporter au bien être de son enfant.....de la même manière qu'il le ferait si vous étiez encore en couple.rn Si sa situation matérielle venait à changer ( chômage, invalidité .....), il pourrait alors demander une révision de la PA.rn Rappelons que la PA est mise en place en faveur de l'enfant et non des parents ou nouveaux concubins.rn cordialement,rn Patrick